

PNEUS

Groupe de produits	Pneus	
Numéro d'article	10003265 4.00 - 8 / 3.00 D	
Taille de pneu valide		
LI / SI / PR	97 A5	
Marque	Maxam	
Profil	MS701+	





Indications et caractéristiques

- Le Maxam MS701+ Industrial Pro est un pneu entièrement en caoutchouc pour transpalettes et pelles mobiles.
- Sa structure typique des pneus haut de gamme avec un mélange de caoutchouc à 3 couches de haute qualité (du profil, du ressort et de base) assure une conduite fluide et confortable.
- Son mélange de caoutchouc particulièrement résistant aux abrasions et aux coupures garantit une résistance à l'usure très élevée.
- Sa grande profondeur de profil permet une traction maximale.
- Grâce à sa grande surface de contact, la charge est répartie de manière homogène, ce qui offre une bonne stabilité.
- Le MS701+ est actuellement disponible en version standard.



Informations techniques

Numéro d'article	10003265		
EAN	6959655473315		
Taille de pneu valide	4.00 - 8 / 3.00 D		
LI / SI / PR	97 A5		
Marque	Maxam		
Profil	MS701+		
Propriétés de la carcasse	LIP,100% caoutchouc		
Antistatique	non		
Couleur du pneu	Noir		
Nettogewicht [kg] (gültig)	11,02		
Taille de jante recommandée	3.00D		
Largeur du pneu [mm]	103		
Diamètre extérieur du pneu [mm]	410		
Stat. Rayon (SLR) [mm]	205		
Circonférence de roulement [mm]	1288		
Profondeur du profil [mm]	36,0		
E-Ready	non		

Capacités de charge

Indice	Capacité de charge [kg]	Vitesse [km/h]	Position des essieux	Pression [bar]	Indice de charge
97 A5	730	25	Volant de direction		
	949	25	Roue de charge		

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.